
COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE

DU 29 MARS 2016

A l'ouverture de la séance, la CGT Finances Publiques a lu la déclaration liminaire que vous pourrez retrouver sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr/89

Concernant les formations à Lyon, et plus particulièrement le temps de transport (souvent le dimanche), le Président reconnaît que c'est effectivement un problème, mais n'a toujours pas apporté de véritable solution.

Sur la mise en place du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (PCRP), il a réaffirmé son installation au 1^{er} mai 2016, précisant également que les contrôleurs concernés arriveraient bien à cette date, et ce malgré la campagne d'impôt sur le revenu. Il ne change pas d'avis comme de chemise selon ses propres termes !!!



Nous avons ensuite abordé l'ordre du jour

1 - Formation professionnelle, bilan 2015 :

En 2015, les bénéficiaires de la formation professionnelle ont été moins nombreux.

Cela s'explique, en partie, par le fait que le public concerné par les e-formations a été plus ciblé. Ainsi, en 2014 les e-formations représentaient 267 jours de formation contre 88 en 2015.

La répartition des agents formés est la suivante :

- cadres A : 119 agents (soit 95%) ;
- cadres B : 141 agents (soit 64%) ;
- cadres C : 86 agents (soit 54%).

La Direction n'organise plus de concours en local.

Comme l'an passé, les agents qui font une demande, pour aller en formation au CIF d'Orléans ou de Noisy-le-Grand ne sont pas prioritaires. Le service de formation essaie, au mieux, de gérer les souhaits des agents, mais rappelle que le Département est rattaché au CIF de Lyon.



Comme précisé dans notre liminaire, la CGT Finances Publiques dénonce, pour la énième fois, que le temps de délais de routes, notamment sur des stages d'une demie journée ne soient pas automatiquement réintégré. Des agents ont eu une différence de traitement en fonction de leur chef de service.

La CGT Finances Publiques invite les agents qui rencontreraient des difficultés dans ces réintégrations à se rapprocher d'elle.

2-Transfert de l'emploi redevance audiovisuelle

Au niveau national, l'organisation du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public n'est plus adaptée :

- la répartition territoriale des effectifs chargés de cette mission n'est pas homogène ;
- l'accès au domicile des particulier permettant la constatation matérielle de la présence d'un téléviseur constitue une difficulté croissante, tant sur le plan juridique que pratique ;
- dans 86 % des cas, le contrôle sur place des particuliers ne permet pas de rencontrer le contribuable ;
- le recours au droit de communication auprès des sociétés diffusant des programmes de télévision payants permet de couvrir un champs de redevables plus large que le contrôle sur place ;
- les liaisons avec les services vérificateurs pour le contrôle des professionnels ne sont pas optimales.

En conséquence, l'intégralité du contrôle sur pièce des particuliers est confiée au Pôle de la Redevance (POLRE) à Toulouse.

La mission exercée au niveau départemental est transférée au PCE d'Auxerre avec l'emploi correspondant.

Cette mise en place se fera au 1^{er} septembre 2016.



Lors du vote, les organisations syndicales se sont abstenues.

3- Exécution budgétaire 2015

L'Administration nous a fait une présentation de l'exécution budgétaire 2015.

La dotation de 1^{er} niveau est globalement identique à celle de 2014.

Cependant, on note une baisse sensible de la part agent - 90 000 €, dû à l'abandon en 2015 du plancher correctif additionnel qui avait limité cette baisse en 2014.

Cette diminution est compensée par une hausse de la part locaux (+ 44 000 €), et par la prise en compte pour la 1ère fois du centre spécial d'archives de St Florentin (+ 46 000 €).

On peut noter une autorisation d'engagement de 24 000 € concernant les contrats de copieurs mais qui concerne une période de 4 ans.



Les températures clémentes de l'hiver et le prix bas des combustibles ont permis une économie de 40 000 € sur les fluides en 2015.

La dotation de 2ème niveau est sans impact réel sur l'exécution budgétaire locale car elle est financée à l'euro près.

Sur les dotations de 3ème niveau, on peut noter une dotation de 34 000 € pour l'accompagnement des fermetures de sites.

L'aide exceptionnelle de fin de gestion servant habituellement à compéter la dotation de 1^{er} niveau, n'a pas été limitée en autorisation d'engagement (AE), elle s'élève à 208 000 €. Par contre, les crédits de paiement correspondant ont eux été limités à 106 000 €. Pour cette catégorie de dépenses, la DDFIP a donc engagé 102 000 € de dépenses qu'elle n'était pas en mesure de payer sur l'exercice 2015.

De la même façon, concernant l'investissement, l'autorisation d'engagement initiale était de 129 000 €.

Des engagements ont été pris à hauteur de 88 000 € pour les travaux aux archives de St Florentin et pour le Plan Urgence Sécurité. Les crédits de paiement étaient, quant à eux, limités à 57 000 €.

En ajoutant les 18 000 € de dépenses engagées en 2014, mais payées sur 2015 qui n'ont donc pas fait l'objet de dotation sur 2015, le budget 2015 de la DDFIP présente donc un écart de 150 000 € entre dépenses engagées et crédits de paiement.

Ces 150 000 € (dont 110 000 € d'affranchissement) ont été payés début 2016 sur les crédits de paiement 2016.

L'intégralité des loyers a pu être réglée sur l'exercice 2015 contrairement à l'année précédente.

La CGT s'inquiète de cette « cavalerie » et espère que les efforts d'économies engagées permettront un retour à l'équilibre en 2016.

L'Administration n'a pas pu nous présenter l'ébauche du budget 2016. La nomenclature comptable ayant radicalement changée, les comparaisons intéressantes à ce stade sont impossibles à faire.

Les principales pistes d'économies évoquées pour 2016 sont :



- diminuer la fréquence des sacoches pour une économie estimée à 25 000 €
- ajuster le nombre de passage de la Brink's aux besoins réels des postes (45 000 € d'économie) ;
- développer CLIC'ESI, dont le coût n'est pas supporté cette année par les départements ;
- des négociations sont en cours sur le montant du loyer du CFP de Sens (Quai de Nancy) ;
- Pour Joigny et Avallon, le regroupement des SIP et

trésorerie sur un même site est à l'étude et pourrait être mis en place dès 2016 pour l'un des 2.

4- Questions diverses

Services civiques :

300 jeunes seront recrutés à la DGFIP. Certains départements ne s'étant pas portés volontaires.

Concernant notre département, 5 postes étaient à pouvoir. Il y a eu 12 candidatures de déposées, 7 ont été retenues. Parmi celles-ci, une personne s'est désistée au profit d'une administration de la santé, deux candidats ne se sont pas présentés à l'entretien.

Sur les 4 jeunes retenus, aucun n'avait postulé pour Joigny. Deux ont été pris à Auxerre et un seul à Sens, le second n'ayant pas été pris à l'issue de son entretien.

Leur contrat débutera le 4 avril 2016 et prendra fin le 4 décembre 2016. Ils auront pour missions :



- Aide à l'accueil (accompagner et orienter les usagers les plus fragiles) ;
- Assistance pour l'utilisation de l'informatique (déclarations en ligne) pour le public ;
- Promouvoir l'Administration fiscale et l'utilité de l'impôt en milieu scolaire

Selon le Président, ces emplois sont dans l'esprit du Civisme Français et ne sont pas destinés à combler des emplois vacants.

La durée hebdomadaire de leur temps de travail est fixée à 24 heures pour un salaire, prestation complémentaire comprise de 573,65 euros. Il est également bien précisé qu'ils pourront faire des heures supplémentaires, mais qu'elles ne seront pas payées.....

Les stagiaires bénéficieront de formations spécifiques : premiers secours, gestion des conflits et présentation généraliste de la DGFIP. Leurs tuteurs bénéficieront, eux aussi, d'une journée de formation.

Intérim du poste du responsable du SIE de Sens :

Suite au départ en retraite de la comptable du SIE de Sens, l'intérim est actuellement assuré jusqu'à fin mai. La Direction mène actuellement une réflexion pour trouver un nouvel intérimaire au 1^{er} juin.

Selon le Président, les gens qui ont suffisamment de civisme professionnel pour accepter un intérim ne sont pas monnaie courante dans notre département. Les personnes concernées apprécieront sans aucun doute !!!



Suite à l'intervention d'une organisation syndicale sur les rôles supplémentaires de taxes foncières avec dégrèvement ou pas, le Président a répondu que le CT n'avait pas vocation à se substituer à des réunions métiers.

Vos élues au Comité Technique : Caroline GERMAIN
Carine CAMBURET
Nathalie ARNASSAND
Sandrine CAVELIER